

COMMUNIQUE DE PRESSE

REMISE DES PREMIERS CERTIFICATS DE LA MARQUE DE QUALITE NF MPR SOUS LE HAUT PATRONAGE DU MINISTERE DELEGUE A L'INDUSTRIE LE 22 MAI 2023

Le Syndicat National des Régénérateurs de matières Plastiques (SRP) se félicite du succès de la cérémonie de remise des premiers certificats de la marque de qualité NF MPR. Cette manifestation s'est déroulée le 22 mai 2023 à l'usine VEKA Recyclage, à Vendevre-sur-Barse, sous le **haut patronage du ministre délégué à l'industrie**, Monsieur Roland Lescure, mettant en évidence l'importance accordée par les autorités au développement de l'économie circulaire et en particulier de l'industrie du recyclage des plastiques.

La marque NF MPR 558 est issue des travaux menés par la FREC (Feuille de Route de l'Economie Circulaire) à partir de 2018, qui ont notamment identifié qu'une augmentation du taux d'incorporation de matières premières de recyclage (MPR) dans les produits supposait de convaincre les plasturgistes, encore réticents à leur usage, de leurs performances, tout en garantissant leur qualité, leur traçabilité et leur sécurité pour les citoyens. C'est pourquoi en 2019, le SRP a officiellement demandé à AFNOR Certification de créer, en collaboration avec l'ensemble des parties intéressées, une marque de certification dédiée aux MPR, la marque "**NF MPR 558**".

Comme toute marque de certification, la marque NF MPR vise à attester de la conformité d'un produit (MPR en l'occurrence) à un référentiel de certification par des tiers indépendants (Auditeurs d'Afnor Certification et comité de certification en l'espèce). Les principales caractéristiques des MPR certifiées sont : les caractéristiques mécaniques, physico chimiques, densimétriques et colorimétriques, la traçabilité depuis l'origine des déchets utilisés pour les produire et la performance environnementale matérialisée par l'indicateur de réchauffement climatique, exprimé en kg CO2 eq/ kg MPR. Ce dernier permet à tout plasturgiste, utilisateur de MPR, de calculer aisément l'économie carbone réalisée par la substitution d'un kg de MPR à un kg de résine vierge. La présence de cet indicateur environnemental majeur aux côtés des caractéristiques techniques plus classiques fait de **ce référentiel de certification une première mondiale.**

La journée a débuté par une présentation du SRP et des **statistiques SRP 2022**, par Monsieur François Aublé, Président du SRP. Les membres du SRP qui estiment représenter 85 % de la régénération de plastique en France ont **produit en 2022, 536 842 T de MPR, ce qui représente un potentiel d'économie carbone de 1 016 476 T CO2 eq.**

Ensuite, après un discours introductif sur l'importance de la normalisation et des marques de qualité, le Directeur Général d'AFNOR Certification, Monsieur Julien Nizri, a remis en mains propres, les certificats de la marque de qualité NF MPR 558 aux trois premiers récipiendaires : Monsieur Olivier Tisseau, Directeur Général de **Periplast**, Monsieur Yoann Cerceau Directeur du site de **Suez Bayonne** et à Monsieur François Aublé Président de **VEKA Recyclage**.

La Directrice Déléguée Régionale de **l'ADEME, co-financeur de l'élaboration de la marque de Qualité**, Madame Nathalie Pasquet, a conclu en soulignant l'importance de soutenir ces projets qui vont dans le sens de l'économie circulaire et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Après un cocktail déjeunatoire, les participants ont pu effectuer une visite des installations de l'usine VEKA Recyclage, qui recycle les menuiseries et fermetures PVC en fin de vie.

Cette cérémonie marque une avancée significative pour l'industrie du recyclage des plastiques en France, renforçant ainsi la position du SRP en tant qu'acteur majeur de l'économie circulaire et de la transition écologique

À propos du SRP

Le Syndicat national des **R**égénérateurs de matières **P**lastiques (**SRP**) est l'organisme français représentatif des entreprises qui gèrent en France une unité de régénération de déchets de matières plastiques c'est-à-dire un site industriel dédié au recyclage mécanique qui réalise au moins deux des opérations suivantes : lavage, broyage, densification, micronisation, granulation, compoundage.

Les membres du SRP produisent des **MPR** c'est à dire des matières / compounds prêts à l'emploi par des plasturgistes, en remplacement total ou partiel de résines vierges. Ces MPR sont élaborées par les régénérateurs à partir de déchets de toutes origines : ménages et activités économiques (agriculture, construction, secteur tertiaire et industrie). Elles répondent à des cahiers des charges précis.

Les 30 régénérateurs gérant 44 sites de production, membres actifs du SRP, constituent des maillons indispensables au développement d'une économie circulaire nationale performante, sobre en carbone et génératrice d'emplois non délocalisables.

Pour plus d'informations, veuillez visiter le site web du SRP : www.srprecycle.com.

Contact médias

Nom du contact : Délia BERGONZI

Adresse e-mail : delia.bergonzi@srprecycle.com

Numéro de téléphone : 06 72 22 93 39